

Atelier 3 - Accompagner la naissance : le droit, la déontologie, les attentes des usagers

Lire le texte intégral (format PDF) de l'atelier 3

Ecouter l'enregistrement en ligne :

ou télécharger (format MP3, 114 Mo)

Un fil de discussion a été lancé à ce sujet sur la liste [egn2006].

Suivre ce lien...

Présidente et modératrice : Madeleine AKRICH, sociologue (site web)

Intervenantes :

- Sophie GAMELIN-LAVOIS, auteure et consultante en périnatalité. (Voir site web)
- Chantal BIRMAN, sage-femme
- Fleur MATHET-JOLLY, doula, responsable de La Grande Ourse - Naissances et Parentalités
- Céline WIERTLEWSKI, accompagnante à la naissance et membre d'ALNA
- Maria CHIESA, accompagnante à la naissance et membre du C.A. d'ALNA
- Vanina GOETGHELUCK, fondatrice d'ALNA (site web)
- Valérie DUPIN, association Doulas de France

L'accompagnant (non médical) à la naissance n'est pas un professionnel de santé mais un professionnel quand même. Il convient donc d'adopter des règles élémentaires de prudence afin d'éviter toute accusation d'exercice illégal de la médecine ou du métier de sage-femme.

La profession de « doula » ou « d'accompagnante » (qui a malgré tout existé par d'autres aspects dans le passé) n'a encore aucun statut juridique en France. Le cadre légal d'exercice n'est pas défini en dehors des chartes des associations qui développent l'éthique, les principes fondateurs et les points fondamentaux autour d'une base de travail.

Sophie GAMELIN-LAVOIS a présenté les écueils à éviter à la lumière de textes juridiques.

L'atelier s'est orienté ensuite sur les aspects déontologiques de l'accompagnement de la naissance, en relation avec les problèmes rencontrés par les sages-femmes qui ne peuvent exercer leur art dans des conditions acceptables. Chantal BIRMAN a exposé son point de vue, et des doulas ou accompagnantes à la naissance ont répondu à titre personnel ou au nom de leur association.

Fleur MATHET-JOLLY (voir article) a présenté sa vision d'une reconstruction du tissu social de la naissance.

Vanina GOETGHELUCK a parlé de l'expérience d'ALNA (formation, code de déontologie, statut juridique).

Céline WIERTLEWSKI et Maria CHIESA ont déclaré (16-17/9/2006) :

ALNA souhaite intervenir aux EGN dans l'atelier 3, car les accompagnantes à la naissance sont au cœur d'un conflit dans l'espace de la périnatalité. Nous avons besoin d'entendre les points de vue des autres professionnels afin de trouver des solutions ensemble pour que les parents puissent être accompagnés par des accompagnantes à la naissance dans un cadre acceptable de tous et dans le respect de leurs besoins.

Le projet de Alna à travers les EGN est de pouvoir continuer à exercer en tant qu'accompagnante à la naissance dans le respect du droit et aller vers une solution de formation reconnue juridiquement par l'état.

(Note : un atelier nommé « Doulas oui ou non ? » avait été déprogrammé suite à l'absence de représentantes des doulas/accompagnantes dans le pannel de discussion. Le débat aura donc lieu dans cet atelier. Le CIANE n'a aucune position sur cette controverse mais il tient à ce que les débats soient menés de manière équitable avec toutes les parties en présence.)

Ressources

- Où se situe la responsabilité d'un accompagnant non-médical de la naissance ? (Sophie GAMELIN-LAVOIS)
- Doula ou pas doula ? (Chantal BIRMAN)
- Statut juridique des accompagnantes à la naissance (Vanina GOETGHELUCK)
- Code de déontologie (ALNA)
- Charte de l'association Doulas de France
- Doulas... Parce qu'elles sont heureuses d'être femmes (Fleur MATHET-JOLLY)

Communiqués et commentaires (ordre chronologique)

- Réponse du CIANE à l'article - "DES DOULAS TRES DISCUTEES" - par Fanny Capel, paru dans L'Express du 27 juillet 2006
- Doulas, ONSF, EGN (Christiane JEANVOINE)
- Marie Josée KELLER (CNOSF) répond à Christiane JEANVOINE
- Commentaire de Françoise BARDES
- Communiqué de l'association Doulas de France (PDF)
- Christiane JEANVOINE répond à marie Josée KELLER
- Réponse de Valérie BOURDAIS à Chantal BIRMAN
- Réponse de Vanina GOETGHELUCK à Chantal BIRMAN, suivie d'un échange de courriers (PDF)